



## « Accès à Tout Pour Tous » Le projet de L'Adapei du Pays de Montbéliard

« L'Accès à Tout pour Tous » c'est le thème de la campagne de l'Unapei pour l'année 2010. Les personnes handicapées mentales ont les mêmes droits que tout un chacun d'accéder aux services publics, aux services de soins, au monde du travail, aux loisirs ou encore à la culture et ainsi d'être intégrées pleinement dans notre société. Participer à tous les aspects de la vie quotidienne leur permet d'exprimer pleinement leur capacité. Mais encore faut-il leur en donner les moyens. En effet, l'accessibilité des personnes déficientes intellectuelles nécessite des aménagements spécifiques adaptés à leur handicap (signalétique, images, code couleur...) et surtout un accueil adapté par un personnel formé. C'est tout l'enjeu de la labellisation S3A qui sera accordée aux organismes « capables ».

Afin d'appuyer cette démarche nationale au niveau locale, l'Adapei du Pays de Montbéliard s'est donné comme mission de rendre notre agglomération accessible. Elle en a fait le thème de l'Opération Brioches de cette année « investir pour favoriser l'accueil de la personne handicapée mentale dans la Cité ». Elle souhaite mener des actions concrètes de sensibilisation et labelliser un maximum d'établissements et services.

### Les enjeux du Projet :

Nous pouvons identifier 4 enjeux majeurs pour ce projet :

- 1) Placer les personnes handicapées intellectuelles au cœur du projet afin qu'elles soient acteurs dans cette démarche.
- 2) L'accessibilité interne : rendre les établissements et services de l'Adapei plus accessibles.
- 3) L'accessibilité externe : rendre le pays de Montbéliard le plus accessible possible en labellisant le maximum d'établissements et services.
- 4) Sensibiliser la population de l'agglomération à l'accessibilité universelle.

### 1) Placer les personnes handicapées intellectuelles au cœur du dispositif

L'association « Nous Aussi » (association française des personnes handicapées intellectuelles) revendique le droit des personnes déficientes intellectuelles de participer à l'ensemble des mesures qui les concernent. Ainsi, l'association interpelle les décideurs avec cette phrase « jamais rien pour nous sans nous ! ».

L'Adapei du Pays de Montbéliard approuve ces revendications et a la volonté d'y répondre. Le projet sur l'accessibilité de la personne handicapée intellectuelle dans la cité doit donc associer, dès que cela est possible, les personnes accueillies dans les établissements de l'Adapei pour prendre en compte leurs avis et bénéficier de leurs idées sur les actions à mener.

### **Modalités :**

- Composition de la Commission Accessibilité en charge du projet par des personnes « valides » et des personnes handicapées intellectuelles et mise en place d'une coprésidence.
- Organisation de réunions de concertations dans l'ensemble des établissements et services du secteur adulte de l'Adapei. Ces réunions devront être régulières tout au long du projet afin de permettre une continuité dans la concertation. Le contenu des réunions devra être adapté afin d'identifier au mieux les besoins et les attentes des personnes.
- Création de supports de communication adaptés pour la présentation aux personnes handicapées mentales du projet et la démarche de labellisation S3A.
- Création d'une délégation « Nous Aussi » rattachée à l'Adapei du Pays de Montbéliard afin d'avoir un groupe de personnes actives dans la démarche d'accessibilité. Ces personnes pourront être concertées sur les différentes actions du projet et y participer (actions de sensibilisation, actions de formation du personnel d'accueil d'établissements et services extérieurs, créations de dispositifs et documents adaptés...).

## 2) Accessibilité interne à l'Adapei

Malgré un personnel formé à la prise en charge de personnes handicapées intellectuelles, il existe des points sur lesquels travailler en interne pour rendre nos services et établissements davantage accessibles. Nous pouvons améliorer nos dispositifs sur deux points principaux. Tout d'abord, il faut rendre davantage accessible la documentation produite par l'Adapei à disposition des personnes handicapées intellectuelles. L'utilisation de signalétiques et de pictogrammes adaptés est également peu répandue dans nos services et établissements et doit être généralisée.

### **Modalités :**

- Concertation des équipes dans les établissements et services sur la démarche d'accessibilité.
- Création d'un répertoire de pictogrammes/images pour une utilisation généralisée dans les établissements et services de l'Association.
- Sensibilisation/formation au « facile à lire » auprès du personnel de l'Adapei.
- Création de documents à destination des personnes handicapées mentales en facile à lire (règles de vie, livrets d'accueil...).
- Intégration d'articles dans *Egaux et Différents* en « facile à lire », création d'encadrés résumant les articles en « facile à lire », utilisation d'illustrations et pictogrammes...
- Travail sur l'accessibilité du site internet de l'Adapei (écrits en « facile à lire », utilisation de bandes son, utilisation de photos et de pictogrammes...).

### 3) Accessibilité externe à l'Adapei

L'une des volontés de l'Adapei est de développer l'utilisation du pictogramme S3A sur l'agglomération de Montbéliard et de labelliser un maximum d'endroit pour que les personnes handicapées intellectuelles de nos institutions puissent davantage avoir une vie sociale et citoyenne comme tout un chacun.

#### La labellisation S3A :

A l'initiative de l'Unapei, le pictogramme S3A, symbole d'accessibilité, d'accueil et d'accompagnement pour les personnes déficientes intellectuelles, a été créé en 1998 et normalisé en 2000 par l'AFNOR. Ce pictogramme est destiné à être apposé sur tous les lieux, services, produits accessibles et/ou adaptés pour les personnes handicapées intellectuelles.

L'Unapei a créé un « guide pratique de l'accessibilité » présentant les différents critères d'apposition du pictogramme suivant les établissements et services. Il existe trois catégories de critères : les exigences incontournables, les recommandations fortement souhaitées et les recommandations à envisager au long terme (axes de progression). Dans un premier temps, l'Unapei voulait que les établissements et services remplissent l'ensemble des « exigences incontournables » avant de pouvoir apposer le pictogramme S3A. Seulement, suite au retour des personnes de terrain engagées dans la labellisation S3A, l'Unapei s'est rendu compte que ces exigences étaient trop importantes dans un premier temps. L'Unapei a revu ses critères et n'a retenu qu'une seule exigence pour pouvoir apposer le pictogramme : la formation du personnel à l'accueil des personnes handicapées intellectuelles. Néanmoins, un suivi des établissements et services labellisés doit être établi afin de sensibiliser les différents acteurs aux autres critères pour que d'autres dispositifs adaptés soient mis en place par la suite. Les autres dispositifs peuvent être par exemple l'utilisation d'une signalétique et de repères visuels adaptés, de codes couleur, de documentations en facile à lire etc.

#### La labellisation S3A dans l'agglomération de Montbéliard:

Pour engager un processus de labellisation sur l'agglomération de Montbéliard, il convient d'identifier les besoins des personnes et leurs attentes et ensuite cibler les établissements et services prioritaires dans le processus de labellisation. Néanmoins, nous pouvons d'ores et déjà retenir six thèmes principaux sur lesquels travailler : les commerçants, les prestataires de loisirs et lieux de culture, les transports, les services administratifs, les services de soins, la justice. Une fois les établissements et services identifiés, nous pourrions entamer le processus de labellisation.

Afin que le plus grand nombre d'acteurs de l'agglomération s'engage dans la démarche d'accessibilité universelle, il faut également travailler avec les collectivités locales afin de sensibiliser les décideurs politiques.

#### Modalités :

- Identifier les établissements et services à labelliser grâce à l'organisation de réunions de concertation auprès des personnes handicapées intellectuelles et auprès des équipes de professionnels de l'Association.
- Organiser les réunions de concertation autour des différents thèmes du projet.

- Rencontrer les acteurs des différents établissements et services ciblés afin de les convaincre de s'engager dans le processus de labellisation (notamment la formation du personnel à l'accueil des personnes handicapées intellectuelles).
- Etablir des partenariats durables avec ces différents acteurs afin d'avoir un suivi régulier des établissements et services pour pouvoir les faire évoluer dans la démarche d'accessibilité universelle et mettre en place d'autres dispositifs adaptés (plans adaptés, signalétique, pictogrammes, code couleur, automates simples d'utilisation, documentations et prestations adaptées...).
- Contacter les municipalités de l'agglomération pour les informer du projet.
- Participer aux différents groupes de travail et commissions de l'agglomération de Montbéliard concernant l'accessibilité et la personne handicapée intellectuelle (commission handicap des différentes communes de l'agglomération, commission accessibilité du Pays de Montbéliard Agglomération, groupes de travail de lutte contre les discriminations du Pays de Montbéliard Agglomération...).
- Travailler avec les services concernés pour améliorer l'accès des personnes handicapées intellectuelles à la justice.

#### 4) Sensibiliser la population du Pays de Montbéliard à l'accessibilité universelle

L'accessibilité à la personne handicapée intellectuelle des établissements et services recevant du public sera davantage généralisée quand le grand public sera sensible à cette démarche. Pour cela, il convient de sensibiliser la population du Pays de Montbéliard à l'accessibilité universelle et au pictogramme S3A.

##### Modalités :

- Organiser des communiqués de presse réguliers sur le projet et les actions menées.
- Organiser des opérations de sensibilisation dans l'agglomération.
- Médiatiser les actions menées dans le cadre de la démarche de labellisation S3A.

Le Président,



M. CLERC

